

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 402

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 28

Dans l'alinéa 36 de cet article, après les mots :

« de l'article L. 122-2, »,

insérer les mots :

« les mots : « des 1° à 6° et du 8° du I de l'article L. 720-5 » sont remplacés par les mots :
« de l'article L. 752-1 » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.